

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 janvier 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-01-01

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

19-01-02

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 RÉLATIVEMENT AU BUDGET

19-01-03

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, annonce que le programme TECQ sera reconduit de nouveau pour 2019-2023.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, précise que Madame Lucie Casavant a terminé l'étude des besoins des Habitations Stephen Jake Beaven en cas de panne d'électricité majeure (plus de 6 heures). 3 résidents sur les 14 n'ont aucun endroit où aller en cas d'évacuation. De ce fait, M. Pépin est en procédure de recherche pour trouver un centre de pension temporaire pour accueillir les 3 résidents incommodés par la panne et qui n'ont aucun endroit où aller plutôt que d'ouvrir le centre communautaire.

Steven Larose, maire, tient à préciser que nous sommes en période de transition avec la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO) pour la collecte des ordures sur notre territoire. De ce fait, la municipalité demande aux citoyens d'être patients et compréhensifs durant cette période de transition.

Un don de 200.00\$ a été effectué à l'organisme de bienfaisance Palliaco dans le cadre de la randonnée sous les étoiles. Monsieur Larose est capitaine de l'équipe de Mont-Tremblant

Madame Guylaine Bélanger de la Sûreté du Québec est venue rencontrer les élus lors du caucus, certains sujets en lien avec la sécurité routière et la présence policière ont été abordés.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

19-01-04

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de décembre 2018, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 5 168.35 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

19-01-05

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 87 776.13 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 5247 à 5273:

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - DÉCEMBRE		
	BELL MOBILITÉ	162.42 \$	SERVICES CELLULAIRES
	BELL CANADA	137.92 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	CARTE VISA DESJARDINS	60.00 \$	FRAIS DE BANQUE
	HYDRO-QUÉBEC	470.24 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 666.57 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 303.52 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 258.22 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	13 010.20 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN DÉCEMBRE 2018	23 069.09 \$	

	VISA DESJARDINS - PAIEMENT EN LIGNE		
	POSTE CANADA	66.69 \$	COURRIER DE CARTIER BULLETINS
	POSTE CANADA	488.64 \$	TIMBRES POUR BULLETINS
	TOTAL À PAYER POUR VISA	555.33 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER		
5247	ÉNERGIE SONIC	459.67 \$	HUILE À CHAUFFAGE
5248	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC. H ² LAB	112.73 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
5249	GUY LA IN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSE D'EAU HSJB
5250	PFD A V O C A T S	1 155.50 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
5251	ROBERT LÉGARÉ	143.72 \$	ENCRE POUR CALENDRIERS ORDURES
5252	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN	38.31 \$	AMPOULES LUMINAIRES EXTÉRIEURS CC
5253	IMPRIMERIE LÉONARD	2 786.99 \$	AFFICHES ET IMPRESSION DES BULLETINS
5254	CHARPENTES DE BOIS MATHIEU BRODEUR	7 501.25 \$	PANCARTES EN CÈDRE
5255	PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE	154.15 \$	CONSTAT D'INFRACTION
5256	GILBERT MILLER & FILS	287.44 \$	INSTALLATION ENSEIGNES
5257	PETITE CAISSE ¹	117.25 \$	DÉPENSES PETITE CAISSE
5258	RICHARD TEES	124.20 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5259	VALÉRIE LABELLE	22.50 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5260	ANNIE LAROCQUE	31.77 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5261	MICHAEL DOYLE	75.32 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
5262	PG SOLUTIONS	7 663.90 \$	CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS
5263	ULTIMA ASSURANCE	19 034.00 \$	ASSURANCES GÉNÉRALES
5264	FQM	1 141.79 \$	ADHÉSION 2019
5265	SERVICE D'ALARME DCS INC.	413.91 \$	FRAIS DE SURVEILLANCE
5266	COMBEQ	431.16 \$	ADHÉSION 2019 INSPECTEUR EN BÂTIMENT
5267	CFP DES SOMMETS	48.29 \$	FORMATION COURS D'ANGLAIS
5268	FORMICIEL	295.26 \$	ENVELOPPES ET COMPTES DE TAXES
5269	LIBRAIRIE CARPEDIEM	125.79 \$	ACHAT DE LIVRES
5270	SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	258.69 \$	OUVERTURES DE DOSSIERS COUR
5271	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	541.34 \$	DENEIGEMENT STATIONNEMENT 3e VERS
5272	GILBERT P MILLER & FILS LTÉE	15 377.91 \$	DENEIGEMENT SECTEUR SUD 3e VERS
5273	EXCAVATION D.M.O INC.	5 658.87 \$	DENEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE 3e
	TOTAL À PAYER POUR JANVIER	64 151.71 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018

19-01-06

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 ABROGATION DE LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19-01-07

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire se doter d'un Fonds de Développement économique géré en partenariat avec la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides (CDE);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réévaluer le contenu et les modalités de la politique d'intervention en matière de développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu d'abroger la politique d'intervention en matière de développement économique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 328-2019 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2019.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose et présente le projet de règlement visant à décréter les taux variés de taxes foncières, la tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice 2019.

6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-1-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2004 SUR LES ANIMAUX

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 210-1-2019 modifiant le règlement numéro 210-2004 sur les animaux.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose et présente le projet de règlement numéro 210-1-2019.

6.7 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

19-01-08

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2019, pour la somme totale de 19 034.00 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.8 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE

19-01-09

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1 000.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.9 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2019

19-01-10

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que le conseil a adopté le règlement no 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2019, soient autorisées :

SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR:	
CONSEIL	57 823 \$
ADMINISTRATION, GREFFE	210 201 \$
VOIRIE	54 763 \$
URBANISME	35 546 \$
BIBLIOTHÈQUE	2 079 \$
CONTRATS:	
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	130 507 \$
LOCATION DE VOLUMES ET ENTRETIEN INFORMATIQUE	3 430 \$
AUDIT DES LIVRES COMPTABLES	7 200 \$
ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR	3 500 \$
ENTENTE AVEC AUTRES ORGANISMES:	
QUOTE-PART À LA MRC	66 073 \$
QUOTE-PART À LA MRC (ECOCENTRES, R.I.D.R)	37 937 \$
QUOTE-PART RIMRO	88 030 \$
SERVICE DE LA POLICE	110 000 \$
SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS	25 364 \$
ENTENTE CHEMIN DESJARDINS	9 023 \$
UTILITÉS PUBLIQUES:	
FRAIS DE POSTE	3 500 \$
ÉLECTRICITÉ	15 150 \$
ÉCLAIRAGE DES RUES	6 800 \$
TÉLÉPHONE	6 100 \$
HUILE À CHAUFFAGE	3 500 \$
IMMATRICULATION	350 \$
ESSENCE	2 100 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	54 222 \$
DETTE À LONG TERME	71 700 \$

Il est également résolu

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Michael Doyle ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lucie Côté ou Valérie Labelle, adjointe administrative à effectuer les paiements suivants, en utilisant le service AccèsD Affaires :
 - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec, à Ultramar, au Ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec, Visa Desjardins eu égard à la carte de crédit affaires;
- d'autoriser le paiement des frais de poste et le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- de déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-454 et 02-610-499 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 INDEXATION SALARIALE 2019 DES EMPLOYÉS

19-01-11

CONSIDÉRANT que la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

CONSIDÉRANT que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada de novembre 2017 à novembre 2018 est de 1.68%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu :

- D'appliquer pour l'année 2019, un taux d'indexation de 2 % aux employés de la municipalité ;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.11 QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET HSJB

19-01-12

CONSIDÉRANT QUE les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants :

- hôtel de ville ;
- halte routière /caserne/ bibliothèque ;
- centre communautaire ;
- Les Habitations Stephen Jake Beaven.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- de mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de douze (12) analyses d'eau potable affectées aux bâtiments municipaux suivants:

- halte routière
- hôtel de ville
- centre communautaire

Pour un montant totalisant 435.00 \$ taxes en sus ;

- de mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de soixante-sept (67) analyses d'eau potable pour un montant de 1 577.86 \$ taxes en sus, dont la totalité des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven;
- que les montants cités excluent les montants additionnels relatifs à des situations ou des prélèvements supplémentaires devant être requis selon les lois en vigueur ;
- de mandater le directeur général, Monsieur Michael Doyle ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté ou l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Madame Annie Larocque, à signer les protocoles ou propositions de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2019 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

19-01-13

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 327-2019 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT S/O

8. **TRAVAUX PUBLICS**

S/O

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

S/O

11. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

12. **VARIA**

S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-01-14

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier